

Décision DG n° 2024-229 du 03/06/2024 - Cessation de fonction auprès du Comité scientifique temporaire « Analyse de l'usage des analogues GLP-1 » à l'ANSM

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la décision DG n° 2023-192 du 14 décembre 2023 modifiée portant création du comité scientifique temporaire « Analyse de l'usage des analogues GLP-1 » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2023-193 du 19 décembre 2023 modifiée portant nomination auprès du comité scientifique temporaire « Analyse de l'usage des analogues GLP-1 » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Décide

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions de Madame DE STOPPELEIRE (Chloé) en qualité de membre du comité scientifique temporaire « Analyse de l'usage des analogues GLP-1 » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Article 2 : La Directrice médicale médicaments 1 est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 3 juin 2024

Christelle RATIGNER-CARBONNEIL
Directrice générale